

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 JUIN 2014

(Application de l'article 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Daniel DEFAUX, a :

à l'unanimité :

- approuvé le procès-verbal de la séance du 22 mai 2014,
- confié au maire des délégations pour la durée du mandat afin de favoriser une bonne administration communale,
- autorisé le maire à signer une convention avec la SA ORANGE pour des travaux d'effacement de réseaux à l'angle des rues des Paules et des Plantes,
- décidé de maintenir l'obligation de déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façades sur l'ensemble des zones urbanisées du Plan Local d'Urbanisme,
- désigné le maire, pour représenter la commune à la commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de Metz Métropole,
- accordé une subvention de 100 € à l'association des maires ruraux de Moselle,
- décidé de fixer les nouveaux tarifs du jardin cinéraire à compter du 1^{er} juillet 2014 à 800,00 € la cave urne,
- décidé de recruter au maximum 6 jeunes âgés entre 16 ans et 19 ans pour occuper un poste de saisonnier sur une période de 40 heures entre le 15 juin et le 16 septembre,
- décidé de fixer, à compter du 1^{er} septembre 2014, les tarifs pour le périscolaire, l'accueil collectif pour mineurs et le restaurant scolaire,
- décidé de soutenir les demandes ci-après de l'AMF (Association des Maires de France) :
 - ✓ Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
 - ✓ arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
 - ✓ réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

.../...

par 15 voix pour et 4 abstentions :

- décidé de confier les travaux supplémentaires prévus par l'entreprise LINGENHELD relatifs au marché de travaux de réfection de voirie du quartier de la Croix d'Orée pour un montant de 10.533,10 € H.T.

OBSERVATIONS DU MAIRE

Le présent compte-rendu est donné sous réserve du contrôle de légalité de ces décisions par l'autorité sous-préfectorale et des observations éventuelles des administrations de l'Etat.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance des délibérations in extenso, en s'adressant au secrétariat de la mairie.

LE MAIRE,

Daniel DEFAUX